

## CONSEIL MUNICIPAL

### Compte-rendu

Séance du 21 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 21 février

Le conseil municipal de Saint Geoire en Valdaine, dûment convoqué le 15 février, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de monsieur Michel Cudet, Maire,

**PRESENTS** : Michel CUDET, Marie-Cécile CHOLLAT-RAT, Patrice MORTREUIL, Nicole BRESTAZ, David BILLON-LAROUTE, Jacqueline AYZOZ, Dominique BARRAT, Pierre EYMERY, Dominique GOVAERTS, Richard MEYER.

**POUVOIRS** : Thierry BEAUFORT a donné pouvoir à Marie-Cécile CHOLLAT-RAT  
Adrien CHOLLAT a donné pouvoir à Nicole BRESTAZ  
Michel KRYSTLIK a donné pouvoir à Michel CUDET  
Marielle BRUNET a donné pouvoir à Patrice MORTREUIL  
Nadine ROUX a donné pouvoir à David BILLON-LAROUTE

**SECRETAIRE** : Michel CUDET

En exercice : 17      Présents : 10      Votants : 15

### COMPTE RENDU PRECEDENT

Adopté

### INFORMATIONS GENERALES

L'événement marquant de ce mois de février est sans aucun doute la réouverture de la boucherie, installée désormais dans un local clair et spacieux qui met en valeur les produits de l'artisan. A priori, les premiers retours de la clientèle sont très positifs. J'ai pu noter que même à deux bouchers, la file d'attente était déjà constituée. Le propriétaire de l'ancienne boucherie est en train d'étudier la possibilité d'ouverture d'un salon de thé/pâtisserie orientale. A suivre...

Les premiers éléments qui nous sont parvenus pour l'élaboration du budget (loi de programmation des finances) permettent de dire, par simulation, que St Geoire en Valdaine ne devrait pas être impactée au-delà de 10 000€. Pour information, il faut retenir que parmi les critères permettant de définir la dotation globale de financement, la prise en compte des longueurs de voies communales, rurales et autres, est d'une importance conséquente. Nous sommes en train de refaire un état des lieux du kilométrage dans le cadre du PDIPR.

Pour information, le cabinet SORETEC a fait une visite/audit du bâtiment ex-Economique et nous attendons les conclusions avec impatience.

Dans le cadre du projet Ad'AP, nous entreprendrons une étude pour l'accessibilité à la cantine des jeunes scolaires éventuellement handicapés par un cabinet d'architecture.

Enfin, un spécialiste de détection des fuites s'est rendu à la piscine ce matin pour identifier et localiser la fuite en vue de sa réparation.

Dates des prochains conseils et réunions :

- Conseil municipal : 21/03 à 19h15
- SPR : 28/02 à 14h

## INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS

- ✓ Commission Aménagement du 14/02/2019  
Rapport de Patrice MORTREUIL
- ✓ Commission Environnement du 12/02/2019  
Rapport de Patrice MORTREUIL

## POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

- ✓ *Finances*
  - ✓ Conseil départemental de l'Isère – Demande d'aide forfaitaire pour le fonctionnement 2019 du Relais Assistants Maternels (RAM).

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la commune est gestionnaire du Relais Assistants Maternels (RAM) de la Valdaine. A ce titre, elle peut solliciter le Conseil départemental de l'Isère pour obtenir une participation financière forfaitaire au fonctionnement de ce service.  
Le montant de l'aide est de 3 049 €.

**Décision** : acceptée à l'unanimité

- ✓ Caisse d'Epargne Rhône Alpes : renouvellement bail Guichet Automatique de Banque

Monsieur le Maire rappelle que la Caisse d'Epargne Rhône Alpes exploite un Guichet Automatique de Banque sur la place Bonnin et que le bail arrive à échéance au 1<sup>er</sup> février 2019.

Le renouvellement a été proposé à la Caisse d'Epargne, qui l'a accepté, pour une durée de neuf années consécutives soit jusqu'au 31/01/2028.

Le loyer annuel est fixé à 2075 €.

**Décision** : acceptée à l'unanimité

## POLE ETUDES – TRAVAUX – PROJETS

- ✓ SEDI : convention d'utilisation de la cartographie éclairage public

Le Comité Syndical du SEDI a délibéré le 9 décembre 2013, puis le 15 septembre 2014 et le 28 septembre 2015 pour fixer les conditions d'accès à un service de cartographie en ligne dédié aux communes et EPCI à fiscalité propre adhérents.

Ce service permet à la collectivité qui en bénéficie, sur son territoire, de

- visualiser les réseaux relevant des compétences transférées au SEDI : distribution publique d'électricité, gaz, éventuellement éclairage public ;
  - soumettre des demandes d'intervention sur les réseaux d'éclairage public si elle en a transféré la compétence au SEDI ;
  - disposer d'un applicatif foncier permettant de visualiser des données relatives au cadastre ;
  - intégrer des données propres à son territoire (urbanisme, PLU, réseaux d'eau potable, assainissement, pluvial, couches libres...).
- Ces thèmes supplémentaires donnent lieu à facturation, et doivent être fournies dans le format décrit dans l'annexe à la convention.
- Cette convention est conclue pour une durée de six ans renouvelable par tacite reconduction ;
  - La collectivité n'est pas responsable des données dont elle n'est pas propriétaire et ne peut s'en attribuer la propriété ;
  - La collectivité reconnaît que les données mises en consultation via le SIG et mis à disposition par le SEDI ne sont fournies qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur réglementaire, et n'exemptent pas la commune de ses obligations en matière de déclaration de projet de travaux (DT) et de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT).

Une convention entre le SEDI et la collectivité formalise le service et en particulier les droits et obligations de chaque signataire :

- Cette convention est conclue pour une durée de six ans renouvelable par tacite reconduction ;
- La collectivité n'est pas responsable des données dont elle n'est pas propriétaire et ne peut s'en attribuer la propriété ;
- La collectivité reconnaît que les données mises en consultation via le SIG et mis à disposition par le SEDI ne sont fournies qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur réglementaire, et n'exemptent pas la commune de ses obligations en matière de déclaration de projet de travaux (DT) et de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT).

**Décision** : acceptée à l'unanimité

✓ Montée des 3 Pierres : démarrage des travaux

A la suite de la réunion en décembre avec les différents intervenants, des propositions d'aménagements ont été faites en coordination avec le cabinet Cap'Territoires qui œuvre pour l'étude du Site Patrimonial Remarquable.

Un accord a été trouvé et validé permettant d'envisager le démarrage de l'opération courant mars. Le choix des teintes restera à valider.

## POLE ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE – URBANISME

✓ Commission Urbanisme du 19 février 2019

### CERTIFICATS D'URBANISME

#### **CUb 38 386 19 20001 – réceptionné le 14 janvier 2019**

Demandeur : Dominique Argoud

Adresse du terrain : route du Petit Consuoz

**Objet : Construction d'une maison individuelle de 100m<sup>2</sup> sur une parcelle de 1 500m<sup>2</sup>**

Section (s) / Parcelle (s) : AV 117

Zonage : Ne et Ab1

**Instruction en cours**

#### **CUa 38 386 19 20004 – réceptionné le 31 janvier 2019**

Demandeur : M<sup>e</sup> Didier Hermann

Adresse du terrain : voie de Cabarot

**Objet : vente Degremont / Longeat - Baumard**

Section (s) / Parcelle (s) : AM 20

Zonage : Uab1 et Uaa

**Avis favorable de la commission**

#### **CUa 38 386 19 20005 – réceptionné le 7 février 2019**

Demandeur : Cabinet d'Urbanisme Reynard

Adresse du terrain : route du Bourg

**Objet : vente fonds de commerce**

Section (s) / Parcelle (s) : AN 232

Zonage : Uab1

**Avis favorable de la commission**

#### **CUa 38 386 19 20006 – réceptionné le 11 février 2019**

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : route de St Sulpice

**Objet : succession Chalumeau**

Section (s) / Parcelle (s) : AW 223

Zonage : Ub

**Avis favorable de la commission**

**CUa 38 386 19 20007 – réceptionné le 8 février 2019**

Demandeur : AB2C Notaires  
Adresse du terrain : le Mont de Velanne  
**Objet : donation Clavel-Prieur-Bardin**  
Section (s) / Parcelle (s) : AC 92  
Zonage : N espace boisé classé  
**Avis favorable de la commission**

**CUa 38 386 19 20008 – réceptionné le 8 février 2019**

Demandeur : AB2C Notaires  
Adresse du terrain : le Mont de Velanne  
**Objet : donation Clavel-Prieur-Bardin**  
Section (s) / Parcelle (s) : AD 351  
Zonage : A  
**Avis favorable de la commission**

**CUa 38 386 19 20009 – réceptionné le 8 février 2019**

Demandeur : AB2C Notaires  
Adresse du terrain : le Mont de Velanne  
**Objet : donation Clavel-Prieur-Bardin**  
Section (s) / Parcelle (s) : AD 34 – AD 35 – AD 36 – AD 37 – AD 38  
Zonage : A et Ab1      A      Ab1      A      A      A  
**Avis favorable de la commission**

**CUa 38 386 19 20010 – réceptionné le 19 février 2019**

Demandeur : AB2C Notaires  
Adresse du terrain : Route des Rieux  
**Objet : donation Clavel-Prieur-Bardin**  
Section (s) / Parcelle (s) : AS 134, AS 250, AS 302  
Zonage : Ub, Uba et As  
**Avis favorable de la commission**

**CUa 38 386 19 20011 – réceptionné le 19 février 2019**

Demandeur : Maître Marc BILLON-GALLAND  
Adresse du terrain : Route du Milloret  
**Objet : vente Flandin-Blety à Couturier-Bardin**  
Section (s) / Parcelle (s) : AO 41  
Zonage : Nhb1, Aa et Nh  
**Avis favorable de la commission**

**CUa 38 386 19 20012 – réceptionné le 19 février 2019**

Demandeur : Maître Marc BILLON-GALLAND  
Adresse du terrain : Route du Milloret  
**Objet : vente Flandin-Blety à Couturier-Bardin**  
Section (s) / Parcelle (s) : AP 27  
Zonage : N  
**Avis favorable de la commission**

**DECLARATIONS PREALABLES**

Demandeur : Christian Corjon  
Adresse du terrain : route des Rieux  
**Objet : remplacement des menuiseries, ravalement des façades**  
Section (s) / Parcelle (s) : AN 108  
Zonage : Uba  
**Avis favorable de l'architecte des bâtiments de France**  
**Avis favorable de la commission**

**DP 038 386 19 20002 – Récépissé le 28 janvier 2019**

Demandeur : Stéphane Agius

Adresse du terrain : route des Balcons de la Valdaine

**Objet : construction d'un abri de jardin**

Section (s) / Parcelle (s) : AL 475

Zonage : Ubb1

**Avis favorable de la commission**

**DP 038 386 19 20003 – Récépissé le 30 janvier 2019**

Demandeur : Juliette Perratone

Adresse du terrain : route des Rieux

**Objet : cloture**

Section (s) / Parcelle (s) : AN 110

Zonage : Ub et Uba

**Avis favorable de l'architecte des bâtiments de France avec prescriptions**

**Avis favorable de la commission**

**DP 038 386 19 20004 – Récépissé le 30 janvier 2019**

Demandeur : Juliette Perratone

Adresse du terrain : route des Rieux

**Objet : réfection de la toiture, reconstruction d'un mur, création d'une porte d'entrée**

Section (s) / Parcelle (s) : AN 110

Zonage : Ub et Uba

**Avis favorable de l'architecte des bâtiments de France avec prescriptions**

**Avis favorable de la commission**

**DP 038 386 19 20005 – Récépissé le 30 janvier 2019**

Demandeur : Olivier Coulon

Adresse du terrain : route du Bourg

**Objet : réfection de la toiture**

Section (s) / Parcelle (s) : AM 37 – AM 38

Zonage : Uab4

**Pas d'avis de l'architecte des bâtiments de France avec prescriptions (hors périmètre)**

**Laissé à l'appréciation de la Mairie et de l'architecte conseil du CAUE**

**Avis favorable de la commission**

**DP 038 386 19 20006 – Récépissé le 30 janvier 2019**

Demandeur : Yves Aymoz

Adresse du terrain : route du Paris

**Objet : remplacement des menuiseries**

Section (s) / Parcelle (s) : AL 167

Zonage : Ubb1

**Avis favorable de la commission**

**DP 038 386 19 20007 – Récépissé le 13 février 2019**

Demandeur : Pierre-Olivier Sanner

Adresse du terrain : Le Petit Consuoz

**Objet : construction d'un abri de jardin**

Section (s) / Parcelle (s) : AV 201

Zonage : Ne

**Avis favorable de la commission**

**DP 038 386 19 20008 – Récépissé le 19 février 2019**

Demandeur : Centre de Cotagon

Adresse du terrain : voie de Cotagon

**Objet : remplacement des menuiseries**

Section (s) / Parcelle (s) : AC 208, AC 202

Zonage : Uhpe

**Avis favorable de la commission**

## PERMIS DE CONSTRUIRE

**PC 038 386 18 20006 – Récépissé le 16 novembre 2018**

Demandeur : Abdelhakim Bentara

Adresse du terrain : route de St Sulpice

**Objet : construction d'une maison individuelle**

Section (s) / Parcelle (s) : AW 132

Zonage : Ub

**Arrêté favorable du 7 février 2019**

## DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

**M<sup>e</sup> Didier HERMANN**

Adresse du terrain : 141 voie de Cabarot

Section (s) / Parcelle (s) : AM 20

**Pas d'exercice du droit de préemption**

- ✓ SPR : compte-rendu du 28/01 et argumentaire

Lors de la dernière réunion, le périmètre a été précisé et des arguments rédigés puis transmis au cabinet pour la préparation de la note permettant de déposer la demande de labellisation. La prochaine réunion du 28 février à 14h précisera le contenu.

## POLE SCOLAIRE – CULTURE

- ✓ Points d'information du Conseil Municipal des Jeunes

Les projets à venir, préparés par les enfants sont les suivants :

- Loto à la résidence autonomie le 15/03 à 16h30
- Opération village propre le 10/04 après-midi

- ✓ Points d'information de la commission Culture

- ✓ Convention intercommunale pour le projet « Ouverture Exceptionnelle »

A la suite du projet réalisé en 2017 portant sur le patrimoine industriel, la dynamique intercommunale s'est poursuivie avec le projet « Ciné-Danse en Valdaine » en 2018.

Pour l'année 2019, les mêmes partenaires proposent l'action « Ouverture exceptionnelle » dont la présentation vous a été faite précédemment.

Afin de formaliser les modalités de participation des communes, une convention a été rédigée.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Décision** : acceptée à l'unanimité

- ✓ Val'Dingue : 24 et 25 août 2019

Les réponses des groupes sont validées pour 6 d'entre eux avec de nouvelles sollicitations en cours. Le pucier sera renouvelé et pris en charge par l'Union Economique Locale le samedi matin.

- ✓ Journée de l'attelage: 14 avril 2019

Le programme et la communication sont en cours.